




 Vous pour être sécurisé à tout moment en date de ce jour.
 23 JANV 2014
 République Française
 Préfecture de l'ISÈRE

Commune de Villard de Lans
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (SUR FOND TOPOGRAPHIQUE)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones rouges (inconstructibles)	C, c : Crues rapides des rivières
B Zones bleues (constructibles sous conditions)	I', i' : Inondations de plaine en pied de versant
Blanc Zones blanches (constructibles sans conditions particulières)	T, t : Crues des torrents et ruisseaux torrentiels
	V, v : Ravinelements et ruissellements sur versant
	G, g : Glissements de terrain
	P, p : Chutes de blocs et de pierres
	F, f : Effondrements, suffosion
	A, a : Avalanches

Pour les ruissellements sur versant de type phénomène généralisé, voir encart au 1/25000
 Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones bleues, caractère en majuscule pour les zones rouges, éventuellement complété par un indice numérique)

Réalisation et édition : RTM 38
 Version d'approbation Mars 2014
 Echelle : 1/10000

